

Date de la convocation : 9 octobre 2015
Date de l'affichage en Mairie : 9 octobre 2015

Nombres de membres :
Afférents au Conseil municipal : 19
En exercice : 17
Qui ont pris part à la délibération : 14

L'an deux mille quinze et le quinze du mois d'octobre à 19 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de cette Commune se sont réunis sur convocation, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Gisèle BERTRAND, Maire

Présents :

M. DESGRANGES, M. TCHOKAKLIAN, Mme TORTET, M. BALLET, M. CHAPUIS, M. DAUDE, Mme LAURENT, Mme RASCHETTI, Mme CHALLET

Pouvoirs :

Mme COUCHON donne pouvoir à Madame RASCHETTI
M. COULMONT donne pouvoir à M. CHAPUIS
M. FAISSE donne pouvoir à Madame BERTRAND
M. DUFOUR donne pouvoir à M. BALLET

Absents - Excusés :

Mme CHADOURNE, Mme BEAUFORT et M. SACCOCCIO

Monsieur CHAPUIS est nommé secrétaire

L'ordre du jour est le suivant :

1 - Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 septembre 2015 - Approbation

TRAVAUX - AMENAGEMENT

2 - Travaux aménagement bâtiment périscolaire - Marchés complémentaires - Approbation

FINANCES

3 - Subvention association C'VITAMINE année 2015 - Décision complémentaire suite à la délibération du 26 mai 2015 - Approbation
4 - Remboursement d'une partie de la subvention exceptionnelle accordée au Comité des Fêtes suite à l'annulation du feu d'artifice - Approbation

DOMAINE PUBLIC

5 - Gestion foncière liée à la procédure de classement de la voirie communale - Autorisation signature des documents d'arpentage - Approbation

SERVICES SCOLAIRES- PERISCOLAIRES

6 - Modification horaires d'ouverture de la garderie périscolaire et fixation tarifs correspondants - Approbation
7 - Recrutement vacataires pour l'organisation des temps d'activités périscolaires année scolaire 2015-2016 - Approbation

8 - Subvention exceptionnelle école primaire publique pour classe de découvertes et réalisation d'un projet de film d'animation année scolaire 2015-2016 - Approbation

Informations diverses :

- Communication des décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées au titre de l'Article L 2122-22 du CGCT depuis le dernier conseil municipal

I - Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 septembre 2015 - Approbation

Chacun ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2015, Madame le Maire invite les membres du Conseil municipal à l'approuver.

Le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité

La séance continue, présents les mêmes membres,

II - Travaux aménagement bâtiment périscolaire - Marchés complémentaires - Approbation

Madame le Maire soumet à l'examen du conseil municipal deux propositions de marché complémentaire concernant les travaux d'aménagement du bâtiment périscolaire liées à des améliorations techniques et à une valorisation des travaux comme suit :

- Lot n°1 - Maçonnerie attribué à l'entreprise STB - 26760 BEAUMONT LES VALENCE - :

Marché complémentaire n°2 d'un montant de 3465,40 € Hors Taxes

- Lot n°3 - Plâtrerie - Peinture - Plafonds attribué à l'entreprise BR AMENAGEMENTS - 69100 VILLEURBANNE - :

Marché complémentaire n°2 d'un montant de 8620.65 € Hors Taxes

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **AUTORISE** le Maire à signer deux marchés complémentaires pour les travaux d'aménagement du bâtiment périscolaire comme suit :

- Lot n°1 - Maçonnerie attribué à l'entreprise STB - 26760 BEAUMONT LES VALENCE - :

Marché complémentaire n°2 d'un montant de 3465,40 € Hors Taxes

- Lot n°3 - Plâtrerie - Peinture - Plafonds attribué à l'entreprise BR AMENAGEMENTS - 69100 VILLEURBANNE - :

Marché complémentaire n°2 d'un montant de 8620.65 € Hors Taxes

La séance continue, présents les mêmes membres,

**III - Subvention association C'VITAMINE année 2015 -
Décision complémentaire suite à la délibération du 26 mai 2015
- Approbation**

Le Maire rappelle que, par délibération du 26 mai 2015, le conseil municipal a fixé les conditions d'attribution de la subvention d'un montant de 500 €uros à l'association C'VITAMINE au titre de l'année 2015 comme définies ci-après :

- Versement d'un premier acompte de 250 €uros dès le caractère exécutoire de la délibération susmentionnée

- Versement du solde de 250 euros au vu des pièces complémentaires sollicitées justifiant la réalité et le bien-fondé de la charge annoncée

Compte tenu des éléments financiers présentés par cette association, Le Maire propose de ne pas procéder au versement du solde de 250 euros tel qu'envisagé selon les conditions ci avant explicitées.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la délibération du 26 mai 2015

Vu les éléments financiers présentés par cette association

- DECIDE de ne pas procéder au titre de l'année 2015 au versement du solde de 250 euros de la subvention à l'association C'VITAMINE

La séance continue, présents les mêmes membres,

**IV - Remboursement d'une partie de la subvention
exceptionnelle accordée au Comité des Fêtes suite à l'annulation
du feu d'artifice - Approbation**

Le Maire rappelle que, par délibération du 11 mai 2015, le conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 7550 Euros au Comité des Fêtes pour l'organisation de la fête du 13 juillet 2015.

Le tir du feu d'artifice du 13 juillet a dû être annulé sur décision du SDIS en raison des conditions météorologiques.

Dans un objectif de lisibilité comptable et juridique du versement des subventions aux associations, elle propose de solliciter auprès de l'association susmentionnée le remboursement de la somme de 5000 euros correspondant au montant alloué pour accompagner financièrement le tir du feu d'artifice.

Elle précise que cette proposition est établie en accord total avec les membres du Comité des Fêtes.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Vu la délibération du 11 mai 2015*

- SOLLICITE auprès du Comité des Fêtes le remboursement de la somme de 5000 euros correspondant au montant alloué pour accompagner financièrement le tir du feu d'artifice du 13 juillet 2015
- AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette décision et permettant sa mise en oeuvre

La séance continue, présents les mêmes membres,

V - Gestion foncière liée à la procédure de classement de la voirie communale - Autorisation signature des documents d'arpentage - Approbation

Le Maire rappelle que le conseil municipal a approuvé, par délibération du 11 mai 2015, le tableau de classement de la voirie communale portant réorganisation de celle-ci

Dans ce cadre et dans la continuité de cette approbation, il apparaît nécessaire d'autoriser le Maire à signer des documents d'arpentage.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Vu la délibération du 11 mai 2015*

- AUTORISE le Maire à signer les documents d'arpentage liés aux modifications foncières ci-après définies :

Gestion parcelles communales :

- Passage d'une parcelle de 1687 m2 dans le domaine privé de la commune

- Caractérisation foncière du domaine public au niveau du parking de la Brégoule sur la parcelle ZD 293 pour 445 m2

Lotissements :

- Lotissement Les Sources :

Acquisition d'une partie de la parcelle ZD 494 pour 2890 m2 correspondant aux voiries (hors espaces verts)

- Lotissement Le Belvédère

Acquisition d'une partie de la parcelle ZC 669 pour 2666 m2 correspondant aux voiries (hors espaces verts)

- Lotissement le Hameau de la Tour

Acquisition d'une partie de la parcelle ZC 327 pour 968 m2 correspondant aux voiries (hors espaces verts)

- Lotissement Bellevue

Acquisition d'une partie de la parcelle ZC 637 pour 4959 m2 correspondant aux voiries (hors espaces verts)

Divers :

- Acquisition de 25 m2 sur la parcelle AD 728, propriété de RFF

- **CHARGE** le Maire d'engager les suites administratives nécessaires liées à la signature des documents d'arpentage

La séance continue, présents les mêmes membres,

VI - Modification horaires d'ouverture de la garderie périscolaire et fixation tarifs correspondants - Approbation

Madame le Maire précise que la fermeture du passage à niveau des Freydières à Guilherand-Granges depuis le 10 juillet dernier, sur décision du Conseil Départemental et de Réseau Ferré de France (RFF), a entraîné manifestement une augmentation du temps de circulation pour se rendre dans le bassin valentinois et a pu engendrer des difficultés en terme d'organisation pour les familles soyonnaises. Dans l'objectif de rapprocher au mieux les services publics municipaux des besoins de la population, elle soumet à l'examen du conseil municipal la possibilité d'élargir les heures d'accueil du matin offertes par la garderie périscolaire à compter de 7 heures.

Elle propose de fixer la tarification du service périscolaire de garderie correspondant comme suit :

Période	Montant
7h00 - 8h20	2,00 €

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- DECIDE de modifier le règlement du service de garderie périscolaire municipale en fixant les heures d'accueil du matin à compter de 7 heures, et ce à partir du 2 novembre 2015

FIXE la tarification du service périscolaire de garderie correspondant comme suit :

Période	Montant
7h00 - 8h20	2,00 €

La séance continue, présents les mêmes membres,

VII- Recrutement vacataires pour l'organisation des temps d'activités périscolaires année scolaire 2015-2016 - Approbation

Dans le cadre de la réforme liée aux nouveaux rythmes scolaires, la commune a mis en place depuis la rentrée scolaire 2014-2015 un temps d'activités dit « d'aide aux devoirs ». Cette activité, encadrée par deux professeurs des écoles actuellement en poste à l'école publique primaire de la Tour, est reconduite cette année.

La mission d'aide aux devoirs correspondant à un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, il est nécessaire de créer deux emplois de vacataire pour l'année scolaire 2015-2016.

Elle propose de fixer la rémunération de ces vacataires à 23.78 Euros brut de l'heure. La commune a également décidé de renouveler l'apprentissage du squash qui se déroule dans l'établissement « La Pyrite ». Cette activité, encadrée par un éducateur sportif diplômé, est donc également reconduite pour cette année.

La réalisation de cette activité correspondant également à un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, il est nécessaire de créer un emploi de vacataire pour l'année scolaire 2015-2016.

Elle propose de fixer la rémunération de ce vacataire à 30 Euros brut de l'heure.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant qu'en cas de besoin de service public, il convient parfois d'avoir recours ponctuellement à une personne supplémentaire,

Considérant que l'intervention de professionnels pour assurer l'activité d'aide aux devoirs et d'apprentissage du squash constitue un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu

Considérant l'intervention de professionnels pour assurer l'activité d'aide aux devoirs et d'apprentissage du squash constitue un acte bien déterminé,

Considérant que le recrutement de trois vacataires apparaît en conséquence la solution la plus adaptée pour l'exercice des missions susmentionnées,

Considérant qu'il apparaît nécessaire de fixer en conséquence une rémunération horaire pour l'emploi de vacataire,

- DECIDE de créer au titre de l'année scolaire 2015-2016 deux emplois de vacataire au sein de la commune de Soyons pour la réalisation de la mission suivante :
 - Encadrement de l'activité dite « d'aide aux devoirs » dans le cadre des temps d'activités périscolaires
- DECIDE de créer au titre de l'année scolaire 2015-2016 un emploi de vacataire au sein de la commune de Soyons pour la réalisation de la mission suivante :
 - Encadrement de l'activité dite « d'apprentissage du squash » dans le cadre des temps d'activités périscolaires
- CHARGE le Maire de procéder au recrutement des vacataires.
- SPECIFIE que les personnes recrutées ne travailleront qu'en cas de besoin identifié pour la mission susmentionnée et sur demande expresse de Madame le Maire.
- FIXE la rémunération des vacataires en charge de l'activité dite « d'aide aux devoirs » qui sera versée après service fait à 23.78 Euros brut de l'heure.
- FIXE la rémunération des vacataires en charge de l'activité dite « d'apprentissage du squash » qui sera versée après service fait à 30.00 Euros brut de l'heure.

La séance continue, présents les mêmes membres,

VIII - Subvention exceptionnelle école primaire publique pour classe de découvertes et réalisation d'un projet de film d'animation année scolaire 2015-2016 - Approbation

L'enseignante de la classe de CM2 a communiqué deux projets pour l'année scolaire 2015-2016 pour lesquels elle sollicite un soutien financier de la collectivité :

- Un départ en classe de découvertes, à Darbres (Ardèche) du 30 mars au 1^{er} avril 2016
- La réalisation d'un projet de film d'animation en lien avec la structure dénommée « L'équipée » située sur le site de la Cartoucherie à Bourg-Les-Valence.

Une délibération du conseil municipal permettrait à l'enseignante de pouvoir se positionner sur les différents enjeux financiers de ces projets

L'ensemble du conseil municipal exprime sa volonté de favoriser et de soutenir les projets initiés par l'enseignante, et ce dans l'intérêt des enfants.

A ce titre, Madame le Maire propose au conseil municipal de se positionner comme explicité ci-après :

- la classe de CM2 de l'école élémentaire bénéficiera au cours de l'année scolaire en cours, de 2 activités : un séjour de Classe de découvertes d'une durée réduite par rapport aux années précédentes, et un projet éducatif autour d'une animation cinématographique sur le thème des monuments aux morts. Celles-ci seront partiellement financées par la commune
 - pour la Classe de découvertes, la commune accordera une subvention à la Caisse des Ecoles, aux conditions habituelles réservées à cette activité, à savoir 66 Euros par enfant participant auquel il convient de rajouter la prise en charge du coût d'un montant de 80 euros engendré par la présence obligatoire d'un accompagnateur supplémentaire lors du départ en classe transplantée
 - compte tenu d'une durée de séjour réduite de la Classe de découvertes, la subvention accordée pourra être répartie sur les 2 activités de la classe, afin que la contribution globale des familles n'excède pas celle de l'année précédente,
 - une subvention exceptionnelle complémentaire soumise à l'approbation du conseil municipal pourra être accordée pour le projet cinématographique afin de permettre la réalisation de cette activité,
- et ce après présentation d'un budget prévisionnel complet et détaillé
- les crédits correspondants aux dépenses ainsi envisagées seront inscrits et mandatés au budget de l'exercice 2016

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DIT** que la classe de CM2 de l'école élémentaire bénéficiera au cours de l'année scolaire en cours, de 2 activités : un séjour de Classe de découvertes d'une durée réduite par rapport aux années précédentes, et un projet éducatif autour d'une animation cinématographique sur le thème des monuments aux morts. Celles-ci seront partiellement financées par la commune
- **DIT** que pour la classe de découvertes, la commune accordera une subvention à la Caisse des Ecoles, aux conditions habituelles réservées à cette activité, à savoir 66 Euros par enfant participant auquel il convient de rajouter la prise en charge du coût d'un montant de 80 euros engendré par la présence obligatoire d'un accompagnateur supplémentaire lors du départ en classe de découvertes.
- DIT** que compte tenu d'une durée de séjour réduite de la Classe de découvertes, la subvention accordée pourra être répartie sur les 2 activités de la classe, afin que la contribution globale des familles n'excède pas celle de l'année précédente.
- **DIT** qu'une subvention exceptionnelle complémentaire soumise à l'approbation du conseil municipal pourra être accordée pour le projet cinématographique afin de permettre la réalisation de cette activité, et ce après présentation d'un budget prévisionnel complet et détaillé
- **RAPPELLE** que les crédits correspondants aux dépenses ainsi envisagées seront inscrits et mandatés au budget de l'exercice 2016

La séance continue, présents les mêmes membres,

Communication des décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées au titre de l'Article L 2122-22 du CGCT depuis le dernier conseil municipal

En vertu de l'alinéa 4

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Date	Nature	Tiers	Montant HT	Imputation	Opération	Objet
14/09/2015	Mdt 839	COTTE MARTINON	672,70	21312	31	Sanitaires cantine
14/09/2015	Mdt 840	ROLAND GARD	1 852,50	21312	31	Lot n° 4 Marché préau - Solde
14/09/2015	Mdt 841	ROLAND GARD	117,00	21312	31	Lot n° 4 Marché préau - RG sur solde
14/09/2015	Mdt 842	AMICO	328,00	2135	33	Mise en conformité électricité salle des fêtes
14/09/2015	Mdt 843	AXIMUM	6 094,40	2152	29	Situation n° 2 Sous traitance Marché RD 85
14/09/2015	Mdt 844	COLAS	11 026,40	2152	29	Situation n° 2 Marché RD 86
14/09/2015	Mdt 845	GERLAND	5 394,00	2152	29	Situation n° 2 Sous traitance Marché RD 85
14/09/2015	Mdt 846	LEROY MERLIN	91,58	2188	10	Scie à onglet
08/10/2015	Engagement	PLADIS	1 219,12	2184	10	Mobilier bureau salle adjoints
09/10/2015	Mdt 902	BR AMENAGEMENT	2 663,89	21312	31	Lot n° 3 : Solde marché préau cantine
09/10/2015	Mdt 903	BR AMENAGEMENT	1 192,53	21312	31	Marché complémentaire préau cantine
09/10/2015	Mdt 904	BR AMENAGEMENT	168,25	21312	31	RG sur solde marché cantine
09/10/2015	Mdt 905	MOUNIER	3 375,00	21312	31	Note d'honoraires n°2 marché préau cantine
09/10/2015	Mdt 906	OBOUSSIER	9 886,00	21318	29	Démolition ancienne déchetterie
09/10/2015	Mdt 907	OBOUSSIER	4 488,00	21318	29	Construction plateforme site ancienne déchetterie
09/10/2015	Mdt 908	PABION	739,69	2135	16	Menuiserie PVC cour cantine
09/10/2015	Mdt 909	TEISSIER	76,90	2135	16	Convecteur APC
09/10/2015	Mdt 910	AMICO	529,00	2135	31	Mise en conformité électricité école primaire
09/10/2015	Mdt 911	RAMPA	11 690,84	21534	20	Eclairage Public Place Marc Seguin
09/10/2015	Mdt 912	INFOROUTES	3 190,50	2183	31	PC portable école
08/10/2015	Mdt 913	COMAT ET VALCO	99,00	2188	10	Bloc parking place secours salle des fêtes
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Date	Nature	Tiers	Montant HT	Imputation	TR	Objet
15/09/2015	Mdt 847	PABION	288,49	60624, 28, 31 et 32	Cantine	Fournitures travaux cantine
15/09/2015	Mdt 852	DESPESE	1 144,00	6064 et 6232		Enveloppes Mairie et banderolle forum associations
15/09/2015	Mdt 858	GMD	761,00	61522		Désinfection cantine
15/09/2015	Mdt 860	ME RENOUARD	7 669,53	6226		Note d'honoraires contentieux agent communal
15/09/2015	Mdt 861	URBAN CONSEIL	375,00	6226		Note d'honoraires dossier coulée de boue
06/10/2015	Mdt 892	CABINET DAVID	550,00	6226		Division parcellaire ZC 689
06/10/2015	Mdt 893	CABINET DAVID	550,00	6226		Division parcellaire ZC 717
06/10/2015	Mdt 894	IMPRIMERIE DESPESE	985,00	6237		Impression chronique Soyonnaises

Séance du 15 octobre 2015

En vertu de l'alinéa 15

Date	Parcelles	Surface	Zonage	Date décision	Décision
17/09/2015	ZB 656	681 m2	UC	22/09/2015	Non exercice droit de préemption
17/09/2015	AD 328	110 m2	UA	12/10/2015	Non exercice droit de préemption

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20

Le secrétaire de séance


Gérard CHAPUIS

Le Maire


Gisele BERTRAND